

**Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 1<sup>er</sup> juin 2021**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 10  
Votants : 14  
Absents : 05

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberges, dûment convoqué le 27 mai, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CALEIRO Bruno, FRELAT Sophie, BROVIA Isabelle, POLIZZI Pascal, LEBRUNET Patrick, Louis GRACIA, RICHE Delphine, HUGUET Clément, LAMBERT Christophe, ZAREMBA Alain,

Etaient absents excusés : Mesdames et Monsieur ARAUJO CORTIJO TORRES Julie, CALEIRO Carla, LECOEUR Laurent, Monsieur LIENART Quentin, DUTOT Monique

Madame Sophie FRELAT a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Madame Julie ARAUJO CORTIJO TORRES Julie à Madame Sophie FRELAT

Procuration de Madame Monique DUTOT à Monsieur Louis GRACIA

Procuration de Madame Carla CALEIRO à Monsieur Bruno CALEIRO

Procuration de Monsieur Laurent LECOEUR à Monsieur Christophe LAMBERT

**I - ADHESION A LA MUTUELLE COMMUNALE – GROUPE AXA**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer à la mutuelle communale du groupe AXA.

**II - MODIFICATION DU CONTRAT DE CONVENANCE – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le contrat de convenance de l'accueil de loisirs sans hébergement comme annexé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**III - DON DE MONSIEUR CALEIRO BRUNO**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter le don de Monsieur Bruno CALEIRO, d'un montant de 6650 €.

Cette somme sera encaissée à l'article 7788 – produits exceptionnels divers.

**IV - CONDITIONS D'ACCES AU CNAS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de changer de prestataire d'œuvres sociales et de passer par la société Plurélya avec choix de la formule N°2 à 149 € de cotisation par agent.

Les conditions d'accès à Plurélya sont :

- Agents titulaires
- Agents en CDD qui ont plus d'un an de présence dans la collectivité
- Agents en CDI qui ont plus d'un an de présence dans la collectivité

## **V – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE DIEUDONNE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de participer à hauteur de 3000 € à la demande d'aide financière de la Commune de DIEUDONNE afin de rénover l'éclairage de leur stade de football. Cette somme sera versée en deux fois (un versement de 1500 € fin novembre 2021 et 1500 € début janvier 2022).

Cette rénovation comprend la dépose, l'évacuation des projecteurs, des platines, la fourniture des nouveaux projecteurs ainsi que la pose et le raccordement dans les coffrets et le réglage de nuit.

Le paiement s'effectuera sur la présentation de la facture certifiée payée de la part de la perception et l'établissement d'une facture au nom de la Commune de PUISEUX LE HAUBERGER.

## **VI – TRANSFERT DE LA COMPETENCE – ELABORATION DES PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16 ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 dite Loi ALUR et en particulier son article 136 relatif au principe du transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ;

**CONSIDERANT** que la loi ALUR a modifié le code général des collectivités territoriales en vue de transférer automatiquement aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations la compétence relative à l'élaboration et la gestion des PLU ou des documents d'urbanisme en tenant lieu ;

**CONSIDERANT** cependant que l'article 136 de la loi susvisée prévoit un mécanisme d'opposition par lequel si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération dans les trois mois précédent le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (soit entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020), ledit transfert de compétence ne peut avoir lieu ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes Thelloise n'étant pas, à ce jour, compétente en matière de PLU, elle pourrait donc bénéficier dudit transfert en l'absence d'opposition des communes ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir discuté de l'intérêt de transférer ou non la compétence en matière de PLU ou de document d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes Thelloise,

Le Conseil Municipal :

<b>DECIDE</b>
---------------

A l'unanimité de S'OPPOSER au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Thelloise.

Copie de la présente délibération sera transmise pour information au Président de la Communauté de Communes Thelloise et au Préfet du département de l'Oise.

La présente délibération sera également affichée en mairie et consultable aux heures d'ouverture du secrétariat

## **VII - CHOIX DU POSITIONNEMENT DES BOITES AUX LETTRES DE DEPOTS DES COURRIERS**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de positionner les deux boîtes de dépôts de courriers dans la commune suit :

- 1 – Mairie – bibliothèque 4 rue de la Mairie – 60540 PUISEUX LE HAUBERGER
- 2 - Devant l'église – à coté du 26 grande rue – 60540 PUISEUX LE HAUBERGER
- et de demander aux services de la poste de positionner sur la commune une boîte de dépôt de colis

## **VIII - : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – ACQUISITION DE MOBILIER POUR DEUX CLASSES DANS LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2021, une subvention auprès de la DETR - afin de réaliser l'acquisition de mobilier scolaire dans une classe du nouveau groupe scolaire.

Le coût total HT des travaux est de 6 846.90 €

Subvention Département 35 %	2 396. 42 €
Subvention DETR 30 %	2 054. 07 €
Coût restant à la charge de la commune	2 396. 41 €

Une demande d'aide au financement sera demandée auprès de la DETR et du DEPARTEMENT.  
Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

## **IX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DETR – ACQUISITION DE MOBILIER POUR DEUX CLASSES DANS LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2021, une subvention auprès de la DETR - afin de réaliser l'acquisition de mobilier scolaire dans une classe du nouveau groupe scolaire.

Le coût total HT des travaux est de 6 846. 90 €

Une demande d'aide au financement sera demandée auprès de la DETR .

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

## **X - DECISION MODIFICATIVE NUMERO 4 – BUDGET PRIMITIF 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2021

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2152	0017	Installations de voirie	12 645.00
21	2151	0017	Réseaux de voirie	60 370.00
23	2313	25	Constructions	-73 015.00
				0.00

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	25	Emprunts en euros	184 000.00
13	1323	25	Départements	-184 000.00
				0.00

## **QUESTIONS DIVERSES**

**1 - Lotissement le clos Cutrelle** : Une réunion a eu lieu avec les personnes de la rue de Fresnoy en Thelle concernant la circulation et l'accès à la rue de Fresnoy. Après concertation avec les résidents, il a été retenu que les résidentes de cette rue préfèrent que les véhicules puissent monter dans la résidence et sortir par le lotissement du Beauregard. Une réunion va être organisé afin de rencontrer les personnes de la rue Yvon Viet (lotissement Beauregard)

- 2 - Des personnes de la commune demandent plus de communication au niveau informations communales, bulletins etc....
- 3 - Les travaux d'enrobé sur la grande rue vont se dérouler à compter du 7 juillet jusqu'au 20 juillet 2021.
- 4 - Il a été demandé de se renseigner pour savoir si nous pouvons rouvrir les séances du conseil municipal au public.

Séance levée à 21 heures 40  
Bon pour affichage le 3 juin 2021

Le Maire  
Bruno CALEIRO

